

CROCK' NOTES

7 Lot chaponod
01290 St André d'Huiriât
0632532934 – crocknotes01@gmail.com
N° Siret : 482466562 – APE : 923 A

Règlement du concours

Le concours de chant « les Talentueurs » est organisé pour la cinquième année par l'association Crock'Notes, spécialisée dans l'art du spectacle musical.

L'âge minimum requis pour participer est de 8 ans (les mineurs seront obligatoirement accompagnés de leur représentant légal ou d'une personne majeure)

1) Catégories :

A : Interprète, variété française et internationale / juniors (8 / 12 ans)

B : Interprète, variété française et internationale / ados (13/17 ans)

C : Interprète, variété française et internationale / espoir (18/35 ans)

D : Interprète, variété française et internationale / senior (36 et plus)

E : Auteur - compositeur - interprète

F : Catégorie Duo

⇒ Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire rapidement.

⇒ Crock'Notes se réserve le droit de rassembler 2 catégories si moins de 5 participants par catégorie sauf pour les auteurs compositeur interprète.

2) Modalités d'inscription :

Les personnes désireuses de participer doivent remplir un formulaire d'inscription disponible par mail à l'adresse suivante : crocknotes01@gmail.com ou en envoyant de préférence un SMS au 06.32.53.29.34, en indiquant votre adresse complète ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre facilement, ou par courrier à : Marion Cambray – 7, lot. Chaponod – 01290 St André d'Huiriât.

Le formulaire d'inscription doit être retourné au plus tard le 01 février 2019, (cachet de la poste faisant foi), accompagné du règlement des frais d'inscription au concours. (Les chèques seront encaissés après le concours.)

3) Participation

Le concours aura lieu le dimanche 17 février 2019, à 14h00 à la salle des fêtes de St André d'Huiriât.

Les candidats doivent se présenter au plus tard à 13h15. Des balances sont prévues à partir de 12h.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des candidats. En cas de préjudice quelconque que pourrait subir un des participants, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait en aucun cas être engagée.

4) Répertoire

Chaque candidat doit proposer une bande son musicale originale par mail (crocknotes01@gmail.com), clé USB ou CD (pas de MP3) : le candidat pourra également, s'il le désire, s'accompagner d'un instrument ou musicien. Le play back vocal est interdit, le chant a capella également.

Chaque candidat pourra interpréter le titre de son choix, cependant, afin d'éviter le double emploi nous vous demandons de noter 2 titres de votre choix sur votre fiche d'inscription.

5) Frais d'inscription

Le candidat s'engage, lors de son inscription au concours, en joignant au formulaire un chèque de 15€, (non remboursable), à l'ordre de Crock'notes. Les mineurs doivent fournir une attestation remise par l'organisateur, complétée et signée, par leur représentant légal, les autorisant à participer.

6) Jury

Le jury sera composé de personnes qualifiées dans le domaine de la musique et/ou du spectacle. Les décisions du jury sont irrévocables.

7) Passage et classement

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par l'organisateur préalablement, par tirage au sort. Le jury classera les candidats selon des critères qui vous seront prochainement communiqués, afin d'obtenir une note totale sur 40 points.

8) Règlement

Participer au concours implique la parfaite connaissance et l'acceptation totale du règlement sans réserve et sans prétendre à aucun recours.

Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par la mise « hors concours » du candidat concerné.

Dans l'intérêt de la manifestation, le jury et les organisateurs se réservent le droit de déroger à certaines dispositions si des circonstances imprévues ou des contraintes pratiques surgissent durant le concours.

Les organisateurs se réservent également le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler le concours en cas d'événement fortuit ou de force majeure sans qu'aucune réparation de préjudice ne puisse leur être demandée. Dans ce cas uniquement, les chèques des frais d'inscription seraient restitués aux candidats.